



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, M. Soufiane EL MOUNAFIS

ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Elisa LICIDE (donne procuration à Mme Zoé VIGREUX), Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Zeynep CUBAN), M. Jordi LE COINTE (donne procuration à M. Soufiane EL MOUNAFIS)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE MONTFERMEIL AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU GROUPE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL LE RAINCY-MONTFERMEIL

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Groupe Hospitalier Intercommunal (ci-après GHI) Le Raincy-Montfermeil est un centre hospitalier de proximité, situé sur le territoire de Montfermeil, répondant aux besoins courants de la population.

Le Conseil de surveillance est l'une des instances du GHI Le Raincy-Montfermeil. Ses missions sont de se prononcer sur la stratégie et d'exercer un contrôle permanent sur la gestion de l'établissement. Il est composé de plusieurs membres et notamment de représentants de collectivités territoriales, dont Montfermeil.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant de la ville de Montfermeil au sein du conseil de surveillance du GHI Le Raincy-Montfermeil.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

DEL2026_05_104

Vu le Code de la santé publique, et plus précisément les articles L. 6143-1 et suivants ainsi que R. 6143-1 et suivants,

Vu l'installation du Conseil Municipal le 21 mars 2026,

Vu la candidature de Monsieur Franck BARTH

Considérant que l'un des établissements composant le GHI Le Raincy-Montfermeil est implanté sur le territoire de la ville de Montfermeil,

Considérant qu'en tant que commune d'implantation, Montfermeil bénéficie de droit d'un siège au sein du conseil de surveillance du GHI Le Raincy-Montfermeil,

Considérant que la désignation se fait par l'autorité territoriale,

Considérant que la désignation peut se faire à main levée si le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De désigner Monsieur Franck BARTH comme représentant de la ville de Montfermeil au sein du conseil de surveillance du GHI Le Raincy-Montfermeil

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

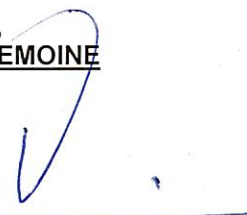
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.